

PROGRAMME

DU PARTI

DE

L'UNITÉ NATIONALE

DU CANADA

Edition — 1966



PROGRAMME

DU PARTI

DE

L'UNITÉ NATIONALE

DU CANADA



PROGRAMME

DU PARTI
DE
L'UNITÉ NATIONALE
DU CANADA

Édition 1966



M. ADRIEN ARCAND

Chef de l'Unité Nationale du Canada

Monsieur ADRIEN ARCAND, journaliste de carrière, fut membre-fondateur et chef du Parti National Social Chrétien, fondé en 1934; c'était le premier parti corporatiste et anti-communiste au Canada. A la convention nationale de 1938, ce parti fut remplacé par *le Parti de l'Unité Nationale du Canada* et M. Arcand en fut élu chef par l'unanimité des délégués de huit Provinces, aucun autre nom

n'ayant été suggéré. Cinq mois avant la Guerre Mondiale de 1939-45, M. Arcand avait annoncé que cette guerre était inévitable et qu'elle "n'aurait pour résultat que le renversement des empires européens et l'expansion du Judéo-Communisme dans le monde, uniquement pour la déchristianisation des peuples occidentaux et pour leur judaïsation" . . .

Le 21 juin 1940, son mouvement fut déclaré illégal et M. Arcand fut envoyé avec ses principaux lieutenants canadiens dans des camps de concentration, sous la pression de la Juiverie d'Amérique et d'Angleterre. Il n'en sortit que trois mois après la fin de la guerre (donc après cinq ans de détention). Il aurait pu être libéré, s'il avait voulu ""faire sa part loyale pour notre glorieux allié soviétique", ce qu'il refusa obstinément tous les six mois.

M.. Arcand prêche, comme seule solution du problème social, le CORPORATISME, qui est d'esprit occidental et chrétien, qui abolit les factions politiques et les remplace par les classes sociales, qui met fin à la lutte des classes, qui consolide et répand la propriété privée tout en freinant l'égoïsme du capitalisme, qui fait du gouvernement le couronnement du peuple, plutôt qu'un ennemi constamment agresseur. Fils d'un syndicaliste, M. Adrien Arcand a milité lui-même dans le syndicalisme, ayant fondé en 1929, le Syndicat des Journalistes de Montréal, dont il fut élu président. Cela lui valut l'expulsion du journal où il travaillait, parce que les employeurs s'opposaient à tout syndicalisme pour les journalistes.

Devises du Parti de l'Unité Nationale du Canada

Dieu,
Patrie,
Famille,
Trône,
Autel,
Vérité,
Autorité,
Travail
Honneur
Sacrifice
Discipline
Tradition
Culture
Civilisation
Dévouement
Responsabilité

LA LIBERTÉ PAR LA VÉRITÉ

NOTRE NOUVEL EMBLÈME

Lorsque le Parti National Social Chrétien du Canada (Québec) et d'autres partis des provinces anglaises canadiennes, durant les premières années/30, formèrent des groupes politiques nationalistes en opposition à l'agression de l'Internationalisme judéo-communiste, TOUS avaient pris la croix gammée (swastika) pour emblème. Il en était de même dans une trentaine d'autres pays.

Depuis quatre mille ans, la croix gammée avait été l'emblème de la race blanche, porteuse de la civilisation. Signe RACIAL des indo-aryens, né sur les rives de l'Indus, il voyagea et s'imposa partout où les Aryens se déplacèrent. On le voit même dans les catacombes (reproduites au musée catholique de la Côte-des-Neiges) où les premiers chrétiens NON-JUIFS gravèrent la croix gammée pour se distinguer des premiers chrétiens juifs. Ce fut toujours un signe essentiellement **racial** ***des blancs, se distinguant de l'étoile de Sion juive (signe racial-religieux), la croix gammée n'ayant aucune corrélation religieuse.***

Lorsque Hitler prit le pouvoir en 1933, la croix gammée de son drapeau politique fut arborée sur les navires allemands. Comme ce signe de la race blanche n'était protégé par aucune loi nationale ou internationale, il advint que des Juifs de New York arrachèrent ce drapeau à croix gammée des navires allemands et les brûlèrent sur les quais. Un procès fut instruit. Le juge new yorkais, à juste titre, acquitta les coupables en disant que cet emblème

n'avait aucune protection nationale ou internationale, juridiquement. C'est alors que le gouvernement allemand du temps proclama la croix gammée EMBLEME NATIONAL de l'Allemagne. Le P.N.S.C. protesta vivement, de même que les groupes politiques des autres pays, affirmant que l'Allemagne n'avait pas plus le droit de proclamer symbole allemand un emblème qui appartenait à toute la race blanche, pas plus qu'aucun pays chrétien n'avait le droit de proclamer la Croix chrétienne comme symbole exclusivement national. Les groupes politiques d'une trentaine de pays durent abandonner la croix gammée de la race blanche, afin de ne pas passer pour des satellites de l'Allemagne, dont la croix gammée était devenue l'emblème officiel.

Quand se réunirent à Kingston, en 1938, les divers mouvements nationalistes du Canada, ils se virent obligés d'abandonner la croix gammée, devenue emblème officiel de l'Allemagne. Ils choisirent alors le Flambeau *comme symbole de leur amour, leur foi et leur espérance pour la patrie canadienne, Notre Parti a arboré le Flambeau fièrement, jusqu'à ces derniers temps.*

Puis est venu le changement du drapeau canadien. Ce nouveau drapeau à la feuille d'érable (qui devient une étoile de Sion juive, quand on la "stylise") a éliminé toute trace de christianisme sur le drapeau national des Canadiens. La croix blanche de Carillon, la croix rouge celtique d'Angleterre ont été prestement éliminées. Et cela correspond chez nous avec la guerre au Christianisme (racine de la Culture occidentale) qui se fait derrière les rideaux

de fer et de bambou, la guerre au Christianisme déjà commencée dans notre pays par tous les valets de l'Ennemi.

Patriote et chrétien, le Parti de l'Unité Nationale du Canada a, par ses dirigeants, décidé à son grand regret d'éliminer le beau Flambeau qui faisait sa fierté et de lui substituer la croix rouge celtique britannique *superposée sur* la croix blanche française *avec, en son centre, la fleur de lis qui figurait sur la couronne des rois français et qui figure maintenant sur la couronne de notre monarque anglais.*

Nous, du Parti de l'Unité Nationale du Canada, comprenons que la guerre faite à l'Occident par le reste du monde est une guerre beaucoup plus contre le Christianisme que contre la race blanche; et nous savons d'où vient cette agression contre le messianisme chrétien. Aussi, avons-nous décidé, avec l'entière approbation de notre Chef national, de faire face à cette agression, en arborant sur notre nouvel emblème la belle croix blanche de Carillon *et la belle* croix rouge britannique, *dans l'écusson officiel de notre parti. Comme on peut le constater par ce qui se passe dans les pays judéo-communistes, c'est plus qu'une guerre de race, c'est avant tout une guerre de religion, contre le Christ notre Dieu, Son oeuvre, Ses enseignements.*

Nationalistes chrétiens canadiens, suivons ce Signe de la Croix, *fierté de notre Parti, et sachons le conduire à la victoire.*

GÉRARD LANCTÔT,
Chef provincial, (P.U.N. Québec)

PRÉFACE

La Deuxième Guerre mondiale a changé complètement l'assiette politique mondiale. Dans deux grandes guerres en moins de trente ans: les peuples européens, originateurs et porteurs de la Culture-Civilisation occidentale, se sont entre-déchirés dans ce qui fut en réalité *une guerre civile générale.* Ils en ont perdu leurs empires qui, sur les autres continents, portaient la civilisation de l'Occident. Il n'y a plus, en Europe, ce qu'on peut appeler une Grande Puissance.

Des forces extra-européennes ont recueilli ce que l'Europe, par sa guerre civile insensée, avait laissé tomber: l'Amérique du Nord et la Russie Soviétique, devenues les seules Grandes Puissances de ce monde. Maintenant se lève *le géant continental chinois* qui s'impose de plus en plus comme la Troisième Puissance mondiale.

Le centre de gravité politique et militaire s'est déplacé au-dehors de l'Europe, de même que le centre de gravité financier, économique et diplomatique.

Le Canada, partie de l'arsenal américain, intégré (qu'on le veuille ou non) à la politique et à l'économie des Etats-Unis, est devenu un corollaire de la Grande Puissance nord-américaine. C'est une réalité, un fait accompli et irréversible de l'histoire contemporaine. Il faut, pour nous Canadiens, en tirer le meilleur parti possible.

C'est pourquoi *le Parti de l'Unité Nationale du Canada* présente à ses membres et à la population canadienne un programme politique, modifié suivant les REALITES de notre époque. Il n'y a absolument rien de changé du programme primitif de 1938, en ce qui concerne les principes, la doctrine, les éléments primordiaux. La seule différence est que le programme est plus succinct, plus concentré, et mieux adapté aux grands changements mondiaux et locaux, apportés par la Deuxième Guerre mondiale, qui n'a eu pour seul résultat que de livrer la moitié de notre planète au Communisme international.

Le pivot, le point central du Parti de l'Unité Nationale du Canada reste toujours le Corporatisme, que nous considérons comme la *seule* et plus *juste* solution de la "question sociale", question que notre siècle est appelé à régler. Nous considérons que le *CORPORATISME* est la meilleure réponse chrétienne et occidentale à la grande question du jour, en opposition aux solutions antichrétiennes et anti-occidentales proposées par les ennemis de l'Occident chrétien.

Le Parti de l'Unité Nationale du Canada a toujours regardé vingt ou trente ans en avant de tous les autres partis de notre pays. Tout ce qu'il avait annoncé ou prédit est arrivé, presqu'à la lettre. Aujourd'hui, il regarde encore vingt ou trente ans à l'avance, sachant que le Corporatisme sera la seule solution, lorsque la *Révolution Mondiale* aura passé son troisième stage, son troisième acte de la grande tragédie mondiale.

Ce programme est surtout à l'intention de notre jeunesse que sera *le maître de demain.* Il lui est dédié pour étude, réflexion et méditation. Pauvre jeunesse égarée par de faux maîtres et de faux docteurs; perdue dans tant de sophismes et de *lavage de cerveau* tendant à la faire renoncer à son berceau, à sa foi, à son patriotisme, à ses traditions, aux cimetières de ses ancêtres, aux héros et aux saints qui l'ont produite! Cette jeunesse, comme nous l'aimons dans notre Parti, comme nous voulons qu'elle continue demain l'oeuvre grandiose qu'hier lui a léguée! Nous souhaitons et désirons ardemment que, au lieu d'écouter la voix des faux amis étrangers qui tentent de la corrompre, elle reste aussi pure, aussi belle et aussi noble que les ancêtres qui lui ont transmis leur sang, leurs accomplissements, leur héritage, qu'elle écoute les pulsations du grand coeur de sa race, la petite voix intérieure de la foi de ses ancêtres, et cela dans toutes les provinces de notre Canada, appelé à un si grand avenir, s'il veut être fidèle à ses origines.

ADRIEN ARCAND,

Chef national, Parti de l'Unité Nationale du Canada.

LE CANADA AUX CANADIENS!

PROGRAMME DU PARTI DE L'UNITÉ NATIONALE DU CANADA

NATIONALISME

Lorsque la Troisième Internationale (Communiste) du juif Léon Trotsky et du demi-juif Lénine fut fondée, à la faveur de la Première Guerre Mondiale, en 1917, ce fut le signal de la grande *Révolution Mondiale* préparée dans la coulisse depuis deux siècles. Cette révolution, qui avait pour but de détruire la Culture chrétienne et sa Civilisation Occidentale, avait choisi la Russie comme base d'opération et centre mondial d'activité, parce que la Russie couvre l'Europe, le Proche-Orient, l'Orient et l'Extrême-Orient jusqu'au détroit de Behring, donc le pays le mieux situé stratégiquement.

Cet assaut antichrétien et anti-occidental de l'Internationalisme athée provoqua presque immédiatement une *réaction* chez tous les peuples à tradition nourrie de la Culture-Civilisation occidentale et chrétienne. L'action internationaliste suscita instantanément une réaction nationaliste. Pour discréditer ceux qui s'opposaient à la Révolution qui voulait englober le monde entier, la propagande révolutionnaire se mit à traiter ces opposants de *réactionnaires.* Ne pas vouloir être englouti dans le gouffre de la Révolution athée; vouloir garder son pays dans le giron de la Culture-Civilisation de l'Occident; vouloir que sa patrie reste autonome et ne devienne pas une colonie de la nouvelle Puissance Révolutionnaire, fut qualifié de *réaction.*

La provocation internationaliste du Judéo-Communisme amena, par voie de cause à effet, un soulèvement nationaliste chez presque tous les peuples occidentaux, du moins chez ceux qui avaient le plus contribué, pendant dix siècles, à élaborer la Civilisation occidentale. Plus l'attaque internationaliste s'intensifiait, plus la réponse nationaliste se raidissait. L'âme nationale et le coeur national des peuples occidentaux versèrent presque dans le chauvinisme, par voie naturelle de "raison inverse" de force de résistance contre une force agressive. Cela explique les phénomènes historiques de l'Italie de Mussolini d'abord, puisque l'Italie avait tant contribué à la Civilisation dans l'Occident et le reste du monde; puis en Ibérie de Salazar, dont ce noble pays portugais avait tant donné au monde, aux siècles de sa splendeur; puis dans l'Allemagne des immortels Clovis et Charlemagne, qui avaient "dégauloisé" la France pour la "franquiser"; puis de l'Espagne "françoïste" du Cid Campéador, d'Isabelle de Castille, de Charles-Quint, de Philippe II, et de Don Juan d'Autriche qui, à Lépante, avait définitivement libéré l'Europe des périls mortels qui l'assaillaient; puis dans d'énormes sections de tous les autres pays et continents qui se sentaient menacés dans leur Tradition, par la barbarie du Judéo-Communisme athée déchaîné sur le monde.

Comme la réaction des âmes nationales chrétiennes (ou autres, déistes) prenait de l'ampleur contre l'assaut internationaliste athée, une deuxième Guerre Mondiale fut organisée afin d'étouffer cette réaction avant qu'elle ne devînt trop puissante. Et l'on vit de grands peuples occidentaux-chrétiens

obligés, par des politiciens à cervelle d'oiseau ou délibérément traîtres à leur Civilisation, de combattre les défenseurs de l'Occident si menacé, pour la survie, le profit et l'expansion de la Barbarie communiste athée.

Dans toute guerre, action essentiellement politique, ce n'est pas ce que les chefs disent qui compte, ce sont les résultats. Ainsi, notre chef britannique Winston Churchill fit la guerre en criant: "Je n'ai pas été élu premier ministre pour liquider l'Empire britannique!" Et, pourtant, quand la Guerre Mondiale No 2 fut terminée, l'Empire britannique avait été liquidé, et le Judéo-Communisme avait conquis la moitié du monde. Même chose avec De Gaulle, protagoniste de la grande Union Française, qui fit tomber la France au rang de troisième ou quatrième puissance mondiale, par la liquidation de son vaste empire. Les palabres, les grands mots, l'éloquence, le jonglage avec les belles paroles, les cris à "la grandeur", pendant qu'on rapetisse comme les antiques empires d'Alexandre le Grand ou de Jules César, ne sont que du vent, des courants d'air devant le brutale réalité des faits et les réalités de l'Histoire.

Cette deuxième Guerre Mondiale, grâce à l'appui d'énormes forces armées occidentales, détruisit les Nationalismes de l'Occident. L'ancien nationalisme (et parfois chauvisme) de peuples qui se regardaient eux-mêmes, en oubliant le reste du monde — *le nationalisme vertical* — a été anéanti pour toujours. Ce qui l'a remplacé, comme résultat de cette guerre, c'est *le nationalisme horizontal*: un nationalisme racial, continental. C'est ainsi que l'on voit, aujourd'hui, les

peuples arabes se fédérer en une grande Ligue Arabe; les peuples noirs d'Afrique se coaliser dans un embryon d'Imperium africain; les peuples Indonésiens s'unir, comme par instinct grégaire, pour une unité politique nouvelle; les peuples jaunes d'Asie attirés dans le colossal vortex de la Chine Rouge; les peuples blancs d'Europe poussés inexorablement vers l'inévitable entité de l'Europe-Nation; les peuples des deux Amériques se solidariser graduellement, en un même grand intérêt politique commun. Rien au monde ne peut arrêter cette poussée. L'ère nouvelle l'exige, le veut, le commande.

Le vieux Nationalisme "local" pré-1939 n'existe plus devant l'Histoire. Ceux qui voudraient le faire revivre, comme De Gaulle en France, les "séparatistes" du Québec, Castro de Cuba et autres arriérés politiques d'un autre âge, ne sont que des retardataires, des rétrogrades, qui ne peuvent que faire du mal à leurs propres pays en s'attardant dans le passé.

Avant la guerre, *le Parti de l'Unité Nationale du Canada* avait pris conscience du grand assaut internationaliste mondial contre l'esprit national de tous les peuples. C'était à juste titre *le parti de la réaction* en notre pays, réagissant contre l'attaque athée, antichrétienne, antinationale d'une Internationale (la IIIème, fondée par le Juif Trotsky) qui voulait régir tous les peuples, d'un même centre. Tout peuple qui ne peut opposer une réaction défensive à une action offensive est un peuple destiné à sombrer. Le Parti de l'Unité Nationale, avant la guerre, fut le seul à regarder 20 ans en avant, à ne pas s'attarder dans un passé révolu depuis 1917, à faire des plans d'avenir.

Il fut le seul à représenter le soubresaut de l'âme chrétienne et nationale de notre pays, à comprendre qu'une nation isolée et laissée à elle-même ne pouvait se défendre contre un ennemi d'envergure et puissance mondiales, à prêcher la solidarité avec un Occident européen et américain menacé dans sa Tradition, son rôle mondial, son avenir. Tout ce que le Chef national du P.U.N. avait prédit avant la guerre, si les chefs d'Etats occidentaux avaient la pusillanimité de tomber dans le piège de la Révolution Mondiale, s'est produit tel qu'annoncé. Les empires britannique, français, italien, espagnol, hollandais et belge ont sombré dans l'oubli de l'histoire, et le Judéo-Communisme international s'est répandu, seul victorieux, sur la moitié du globe terrestre, s'acharnant partout à détruire la Civilisation Occidentale. Les chefs nationalistes de presque tous les pays occidentaux ont reconnu, depuis, que seul M. Adrien Arcand avait vu clair et avait annoncé à la lettre ce qui devait se produire, malgré les prédictions contraires de Hilter et de Mussolini.

Aujourd'hui, le Parti de l'Unité Nationale du Canada et son Chef national regardent encore vingt ans en avant, tenant compte d'hier qui a fait aujourd'hui, et d'aujourd'hui qui fera demain.

Ils réalisent que les "souverainetés" nationales ne comptent plus pour grand-chose, que les "indépendances" ne sont plus que fictives, que le seul nationalisme possible en notre époque est un nationalisme occidental pour les Occidentaux, africain pour les Africains, islamique pour l'Islam, asiatique pour l'Asie, etc. Arriérés de trente ans sont nos "souverainistes", "indépendantistes", ou "séparatistes" du

Québec, comme les tribus nègres d'Afrique ou d'ailleurs, plongées dans un nationalisme local, par la propagande de l'Internationalisme révolutionnaire qui veut les absorber grâce à cet arriérisme.

Les grands blocs continentaux raciaux du *nationalisme horizontal* — le seul qui puisse maintenant exister — se composent de peuples devenus solidaires les uns des autres, voués à la nullité s'ils veulent rester isolés. Tout ce qu'ils peuvent espérer et doivent lutter pour conserver, dans ce nouveau nationalisme horizontal, ou continental, c'est la survie et le respect de leur personnalité, de leur individualité. Exactement comme, dans une même cellule familiale, on doit respecter la personnalité de chaque enfant qui diffère des autres par son génie, son talent, ses aptitudes, sa force, sa rapidité, ses penchants, ses capacités, son originalité.

Pour ce qui concerne la Province de Québec, le P.U.N. considère qu'elle a le devoir de garder jalousement sa personnalité et son individualité authentiques, qui peuvent fournir une grande contribution au reste du continent nord-américain, dont elle est une partie intégrante. D'ailleurs, elle l'a déjà fait. Quand les autres Provinces canadiennes et tous les Etats américains succombèrent au grand courant prohibitionniste, Québec fut le seul endroit de l'Amérique du Nord à se pas perdre la tête. Grâce à son jugement inné, résultant du mélange homogène de ce que les deux plus grands génies modernes avaient produit: le Droit criminel anglo-saxon et le Droit civil latin, Québec refusa de se laisser entraîner dans le courant

qui balayait notre continent. Il se fit une Loi de Tempérance et attendit. Vingt ans plus tard, toutes les Provinces canadiennes et tous les Etats américains revinrent sur leur décision primitive et . . . suivirent l'exemple du Québec. C'était une preuve du *leadership spirituel* que le Québec peut assumer, de l'exemple qu'il peut donner au reste du continent, en des moments de crise grave. Ce que le Québec a fait dans le passé, il pourra le faire dans l'avenir. Le P.U.N. et le reste du Canada croient avoir le droit de compter sur d'autres contributions majeures du Québec, dans des questions vitales, non seulement pour le reste du Canada mais aussi pour le continent nord-américain tout entier.

RÉALITÉ GÉOGRAPHIQUE

La première réalité, pour le Canada, c'est sa situation géographique. Il est indissolublement lié au sort commun du continent nord-américain, surtout au sort des Etats-Unis. Que ceux-ci tombent, le Canada tombera. La défense du Canada est liée à la défense de son grand voisin du sud, sans lequel le Canada ne pourrait survivre en cas d'attaque venant de l'extérieur, d'autant plus qu'il n'est pas possible d'être neutre dans les guerres modernes. Le Canada doit donc être solidaire des Etats-Unis, dans la défense de l'Amérique du Nord, en complète franchise, loyauté, amitié et parfaite coopération.

Sur le plan économique, le Canada et les Etats-Unis ont des intérêts communs, intermêlés, qui se sont développés simultanément. Les intérêts d'un pays complètent ceux de l'autre. Ces intérêts sont

inséparables, et nuire aux uns c'est nuire aux autres. Il importe donc que le Canada et les Etats-Unis continuent de coopérer économiquement, dans un esprit d'amicale entr'aide, pour le progrès et la prospérité de l'un et de l'autre, avec justice et équité, dans une action mutuelle d'égale collaboration et d'égale considération, pour l'avancement constant de l'un et de l'autre.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

En 1934, le Parti National Social Chrétien (P.N.S.C., alors d'envergure uniquement québécoise) fut le premier au pays à déclarer que le titre de "sujet britannique" (sujétion) n'était plus suffisant pour un pays aussi évolué que le Canada, qui venait de recevoir, à titre d'égaux, tous les autres pays du Commonwealth à la Conférence Impériale de 1932, à Ottawa. Le P.N.S.C., dirigé par M. Adrien Arcand, exigeait la proclamation d'une *citoyenneté canadienne*, considérant que "sujétion" impliquait "colonialisme". Quand les autres partis *fédéraux* nationalistes des Provinces anglaises décidèrent de se fusionner avec le P.N.S.C. québécois, à la Convention nationale de Kingston, en 1938, pour devenir *le Parti de l'Unité Nationale du Canada* (The National Unity Party of Canada), ils adoptèrent à l'unanimité cette réclamation de "citoyenneté canadienne" originant du Québec. La campagne vigoureuse que mena le Parti de l'Unité Nationale du Canada en faveur de la citoyenneté canadienne força les vieux partis (libéral et conservateur) à adopter ce principe de la

citoyenneté, puis à l'imposer par une loi du Parlement canadien. Notre Parti en fut très satisfait, car il lui importait peu que la citoyenneté canadienne fût proclamée par les vieux partis plutôt que par le P.U.N., pourvu que les Canadiens fussent reconnus comme *citoyens de leur pays*. Il n'en reste pas moins que devant l'Histoire du Canada, la citoyenneté canadienne a été réclamée pour la première fois par le Parti National Social Chrétien du Québec, puis imposée par la vigoureuse campagne du Parti de l'Unité Nationale du Canada, toujours sous l'habile direction de M. Adrien Arcand.

Le P.N.S.C. en 1934, puis le P.U.N. en 1938, ont proclamé que *le Canada est une nation occidentale*, qui doit son existence présente aux peuples français et britannique, c'est-à-dire une nation à énorme prédominance de race blanche; que l'immigration de nouveaux-venus au Canada doit refléter la composition actuelle de notre nation; que l'Amérique du Nord est le récipient normal et naturel du trop-plein des peuples blancs d'Europe; que l'Asie et l'Afrique ont d'énormes espaces pour le développement et l'avancement des peuples de couleur, et que les gens de couleur présentement en Amérique qui ne sont pas satisfaits du haut standard de vie que leur procure cette Amérique, sont toujours libres d'aller chercher leur bonheur en Afrique ou en Asie.

Le P.N.S.C. en 1934 et le P.U.N. en 1938 furent les premières organisations politiques du Canada à exiger que *les Indiens et les Esquimaux* du pays reçoivent la première considération, puisque ces peuples avaient été les occupants du pays, des siècles

avant l'arrivée des blancs d'Europe; que tous les traités, signés par les rois français et anglais avec les chefs indigènes, soient étudiés pour qu'on y donne suite; que les injustices commises à l'égard des indigènes primitifs soient réparées; que ces indigènes soient intégrés à notre civilisation occidentale, en autant qu'ils le désirent. Le Parti de l'Unité Nationale du Canada constate avec satisfaction que les vieux partis commencent à parler, bien que sur le tard, de ces revendications que M. Adrien Arcand a été le premier à proclamer.

Cependant, le P.U.N. croit que, sous notre présent régime des coteries partisanes, aucun parti ne pourra régler cette question avec justice et équité, et que seul le Parti de l'Unité Nationale du Canada est appelé à y apporter une solution satisfaisante, humaine, juste et définitive. L'Etat d'Israël, qui se proclame l'Etat-modèle du monde moderne, reste vraiment, avec sa législation, la plus retentissante justification de tout ce que le P.N.S.C. et le P.U.N. ont enseigné concernant l'immigration, depuis un tiers de siècle; mais il faut en excepter le cruel et inhumain traitement infligé par Israël aux indigènes arabes de Palestine, à qui on a tout volé sans compensation et que l'on a chassés de leur antique patrie, en spécifiant constitutionnellement qu'ils ne pourraient plus y être réadmis. Il ne faut pas que nos Indiens et nos Esquimaux, "*chez eux*" au Canada depuis des temps immémoriaux, soient traités comme les Arabes de Palestine. Et la Justice occidentale et chrétienne y verra, avec le Parti de l'Unité Nationale du Canada.

UNE RICHESSE UNIQUE À PRÉSERVER

(Notre océan d'eau douce)

La plus grande richesse du Canada, après sa population et surtout sa génération de jeunes gens, c'est son approvisionnement d'eau douce. Aucun pays de la terre ne peut se comparer au nôtre pour ce qui est de l'abondance d'eau potable. En plus des cinq Grands Lacs, qui sont des mers d'eau douce, nous avons d'autres lacs immenses, des fleuves et des rivières à débit abondant, et plus de 500,000 moindres lacs d'eau pure et cristalline dans nos Montagnes Rocheuses, nos Laurentides, nos Alléghanys, nos Monts Notre-Dame.

Jusqu'à ce jour, nos lacs, fleuves et rivières ont suffi à l'irrigation de nos terres arables, aux besoins de nos villes et villages, qui jouissent d'une plus grande abondance d'eau douce que tout autre territoire de la terre.

Mais l'industrialisation intensive de notre continent, les besoins croissants des villes ripuaires américaines, la contamination progressive de nos eaux douces par des résidus chimiques ou biologiques, commencent de créer des problèmes très graves.

Les villes américaines riveraines des Grands Lacs sont obligées d'en tirer tellement d'eau, que le niveau de ces Grands Lacs baisse constamment, augmentant chaque année les inondations des fleuves américains qui reçoivent un surplus d'eau pour lequel la nature n'avait pas creusé leurs lits. Parallèlement, le fleuve Saint-Laurent, qui relie l'océan au

plus grand port maritime intérieur du monde (Montréal), reçoit moins d'eau des Grands Lacs, dans la *proportion* que les villes américaines en tirent, ce qui rend la navigation de plus en plus dangereuse et difficile. On ne peut blâmer les Américains de tirer des Grands Lacs, cet océan d'eau douce, ce qui est essentiel à leurs besoins vitaux, car ils y ont autant droit que nous. Quand on prononce le mot "vital", tout ce qui concerne la survie est permis.

Notre Chef national, M. Adrien Arcand, fut le premier, dès 1934, à soulever cette question du problème des eaux douces en Amérique du Nord et il en a proposé la solution. Il en fit un article du programme officiel du P.N.S.C., qui fut adopté par le Parti de l'Unité Nationale du Canada en 1938.

Ce programme de notre Parti prévoit une irrigation des terres à blé de l'Ouest canadien, avant que la croûte de terre noire si fertile ne soit érodée par les vents et l'excès de culture, qui menacent de transformer nos terres de l'Ouest en déserts de sable, comme il est advenu à plusieurs Etats américains. De plus, notre programme prévoit, pour la garantie de l'avenir canadien, un système de canalisation radical et étendu qui, à long terme, coûtera plusieurs milliards de dollars.

Cette canalisation consistera à faire dévier vers le Sud, par canaux scientifiquement dirigés, les eaux douces de fleuves et de rivières à grand débit, qui vont présentement se déverser dans l'Océan Arctique et dans la Baie d'Hudson. Ces eaux douces finiront par se déverser dans les Grands Lacs, assurant ainsi

un débit d'eau suffisant pour les Canadiens et les Américains dans leurs grandes villes, leurs fleuves et leurs rivières. Comme ces gigantesques travaux profiteront à nos voisins du Sud autant (et peut-être plus) qu'à nous-mêmes, le P.U.N. croit fermement que les Américains paieront leur part légitime de ces développements, comme d'ailleurs ils n'ont jamais hésité à le faire lorsque leurs intérêts directs étaient concernés dans d'autres domaines (par ex. la Canalisation du St-Laurent).

Lorsque le Parti de l'Unité Nationale du Canada fut formé, les délégués des Provinces de l'Ouest canadien surent apprécier cet article du programme de notre Parti, car ces délégués étaient des jeunes gens à vues larges et à vision lointaine, aimant notre Canada autant que les délégués des Provinces de l'Est. Aujourd'hui, les vieux partis canadiens commencent vaguement à parler de cette question de canalisation des eaux douces canadiennes, soulevée par notre Chef, M. Adrien Arcand, dès 1934, et aussi de la question de pollution des eaux potables; ils sont plus de trente ans en retard. Seul le Parti de l'Unité Nationale du Canada, qui a étudié ce problème depuis plus d'un tiers de siècle, sera capable de le résoudre.

LA CONSTITUTION ET LES PROVINCES

La Constitution du Canada (ou: "Acte de l'Amérique Britannique du Nord", 1867, Londres) stipule, dans son préambule, ceci: "considérant

qu'une telle union aurait l'effet de *développer la prospérité des Provinces* et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique..."

L'Empire Britannique n'existe plus, bien qu'il y ait encore un Commonwealth d'où se sont retirées l'Irlande, l'Afrique du Sud, et d'autres membres menacent d'en sortir. Il ne reste donc plus, dans l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qu'un seul but à cet Acte (ou loi): *"développer la prospérité des Provinces"*... Si l'Empire a disparu, ce n'est pas par la faute des Canadiens, mais bien par la faute des chefs politiques de Londres, qui capitulèrent aux conditions de Franklin Delano Roosevelt à la Conférence de l'Atlantique (Argentia, Terre-Neuve) en 1940, alors que les Etats-Unis n'étaient même pas en guerre. (Lire *"As He Saw it"* par Elliott Roosevelt, fils du président, présent à cette conférence et qui assistait son père à titre d'aide-de-camp).

Après avoir consenti au sacrifice de l'Empire Britannique, Winston Churchill s'éveilla de sa torpeur quinze jours plus tard et se mit à crier à Roosevelt: "Je n'ai pas été élu premier ministre pour la liquidation de l'Empire!" Mais, comme écrit Elliott Roosevelt, "il était alors trop tard". Le *leadership* de l'Occident avait passé de Londres à Washington, grâce à la mollesse de Churchill. Et, historiquement, il n'était plus possible de 'débrouiller' des oeufs brouillés. En même temps que le *leadership*, la suprématie navale, la suprématie aérienne, la suprématie militaire, la suprématie financière, la suprématie économique et surtout la suprématie politique, étaient passées d'Europe en

Amérique, bien que l'Europe reste toujours le berceau, le site nourricier de la Haute Culture-Civilisation Occidentale.

Il faut dire, comme Joseph de Maistre et autres grands constitutionnalistes: "Heureux les peuples qui, comme le peuple anglais, n'ont pas de constitution!" N'en ayant pas, procédant par le précédent, il n'est jamais question pour ce peuple de reviser sa constitution. La France, depuis la chute de sa monarchie, a dû changer sa constitution au moins dix fois. Les Etats-Unis changent la leur constamment, non plus par le législatif, mais par l'interprétation de la Cour Suprême qui donne, au besoin, un sens contraire à la signification originale ou traditionnelle de tel ou tel article. L'Allemagne, en moins de trente ans, a passé de la constitution monarchique kaiserienne à la constitution socialiste de Weimar, à la constitution centre-catholique, à la constitution hitlérienne, puis à la constitution d'Adenauer imposée par les Américains (Adenauer est le beau-frère du commissaire d'occupation américaine d'après-guerre, M. McCloy). Il n'y a pas un seul peuple "à constitution" qui, en notre époque, — même parmi les plus arriérés d'Afrique, d'Asie ou des Antilles — n'ait pas senti le besoin de changer sa constitution.

La Constitution du Canada, votée par le Parlement de Londres, fut le fruit de longues délibérations entre les légistes et les patriotes les plus sages du Canada anglais et du Canada français. Cette constitution était marquée au coin de la sagesse et du patriotisme, du respect mutuel, de la bonne entente.

Elle permettait aux Canadiens français de faire tout ce qu'ils voulaient dans la Province de Québec, leur assurant la suprématie sur leur Législature. Notons qu'à cette époque, il n'y avait presque pas de Canadiens français en dehors de Québec. Il est vrai que les Anglais, pendant un certain temps, pour mieux asseoir leur autorité, avaient tenté d'anglifier et de protestantiser leurs sujets Québécois (en cela, ils faisaient la même chose que la France devait faire, dans ses colonies, en fait de francisation et de catholicisation, que ce fût à Haïti, à la Guadeloupe, au Maroc, en Algérie, au centre de l'Afrique, en Indochine, etc.). Mais les Canadiens français résistèrent, car ils n'appartenaient pas à l'"indigénie" locale, ils étaient de "provenance européenne", déjà inféodés à la Culture-Civilisation Occidentale. Au-dessus de tout cela, il ne faut jamais oublier qu'au *Traité de Paris,* l'Angleterre donna à la France le choix entre conserver la Nouvelle-France ou l'île de la Guadeloupe. La France préféra garder la Guadeloupe, où coulaient la canne à sucre et le rhum, plutôt que ce que Voltaire avait appelé "les trente arpents de neige". Tous les notables français (officiers d'armée, hauts fonctionnaires, légistes, administrateurs, etc.) s'en retournèrent en France. Seuls les humbles curés de paroisse ne voulurent pas abandonner leurs ouailles et consentirent à rester "en exil", comme nos aïeux les colons, si attachés à leurs terres qu'ils aimaient. Nos ancêtres ayant été abandonnés par la France de Louis XV (que la Pompadour menait par le bout du nez), la Nouvelle-France devint un nouveau-né abandonné "sur le perron" des Anglais.

Ayant pour premier et principal but "la prospérité des Provinces", la Constitution canadienne accorda à celles-ci le pouvoir *exclusif* sur les ressources naturelles: source première de prospérité. Les Provinces furent aussi investies du pouvoir de taxation directe (art. 92), tandis que le pouvoir central se voyait accorder "tous modes ou systèmes de taxation" (art. 91). Mais, dans cet article 91 qui définit les pouvoirs fédéraux, il est clairement stipulé que le Parlement fédéral pourra faire des lois "relativement à toutes matières NE TOMBANT PAS DANS LES CATEGORIES DE SUJETS par le présent acte EXCLUSIVEMENT ASSIGNES AUX LEGISLATURES DES PROVINCES". C'est l'affirmation solennelle que les sujets assignés exclusivement aux Provinces ont préséance en tout temps, puisque l'article 91 de la Constitution écarte le pouvoir central des pouvoirs provinciaux *exclusifs* énumérés dans l'article 92.

Dans l'esprit et la lettre de la Constitution, il s'ensuit que le pouvoir de taxation directe accordé aux Provinces (le seul dont jouissent les provinces) a préséance sur "tous modes ou systèmes de taxation" accordés au gouvernement central. C'est dans la nature des choses puisque ce sont les Provinces, douées préalablement de tous pouvoirs sur leurs territoires, qui ont consenti à créer un pouvoir central qui n'existait pas encore avant 1867, et ont imposé ces réserves pour garantir leur avenir et leur prospérité. Si la Constitution canadienne avait été scrupuleusement respectée dans son esprit et sa lettre, on n'en serait pas rendu aujourd'hui à la zizanie, à la désunion, à l'incompréhension et à la confusion, qui

menacent de détruire l'oeuvre des Pères de la Confédération canadienne, Britanniques et Français qui avaient à coeur de bâtir un grand pays prospère et uni.

Mais bien des événements devaient défigurer cette Constitution, en changer le sens et le cours, voire la trahir, en moins d'un siècle. Le plus important de ces événements fut la Première Guerre Mondiale.

La guerre mondiale de 1914-18 coûta, à tous les pays qui y étaient engagés, énormément plus cher (en vies humaines, en blessés, en ruines, en argent et en dettes) qu'ils ne s'y étaient attendus. Même au Canada, si éloigné des champs de bataille, les revenus ordinaires de la taxation fédérale ne purent plus suffire. En 1917, quand les Etats-Unis entrèrent en guerre de notre côté (grâce à la pression des Sionistes qui avaient eu la promesse britannique d'une Palestine Juive), le Canada se vit obligé d'imposer la conscription. Le Gouvernement central canadien intervint pour la première fois dans le domaine de la taxation directe: celle du revenu personnel et des bénéfices des corporations. Le ministre des Finances du temps, Sir Thomas White, admit, à la Chambre des Communes, que le Gouvernement fédéral se voyait obligé, à cause de ses énormes dépenses, d'entrer dans "un champ d'exclusivité provinciale", mais il assura que, aussitôt après la fin de la guerre, il remettrait aux Provinces la taxation directe qu'Ottawa s'arrogeait contre son gré, par force majeure. Après la fin de la guerre, Ottawa qui avait trouvé ces sources de revenus si abondantes et si nourricières, refusa de s'en départir, sous divers prétextes. Et

pour que les Provinces ne protestent pas contre l'entêtement fédéral à garder la taxation directe (primordialement provinciale), Ottawa se mit à faire de la politique provinciale, à envahir l'article 92 de la Confédération, à utiliser ses *impôts directs* pour s'immiscer dans des domaines réservés "en toute exclusivité" aux Provinces: l'éducation, l'hospitalisation, la voirie, le bien-être social, etc... Les centralisateurs d'Ottawa s'imaginaient que les ressortissants des Provinces (en même temps citoyens du Canada) approuveraient cette violation de la Constitution, puisque Ottawa leur offrait, *pour fins provinciales,* des subsides *perçus fédéralement.*

Durant la Deuxième Guerre Mondiale, ce fut pis encore. Québec, par une simple lettre d'un premier ministre, avait concédé au pouvoir central TOUS pouvoirs de taxation imaginables. Il ne faut pas blâmer Ottawa, qui avait besoin des plus grands revenus possibles, à cause de la guerre, qui coûtait dix fois plus que celle de 1914-18; mais il faut blâmer le Gouvernement provincial du Québec, qui donna, abdiqua, concéda tout de ce que la Constitution accordait aux Provinces. On en vit partout le résultat quand, à cause de la guerre et des dispositions d'Ottawa, les autobus ne pouvaient circuler dans la Province de Québec, les constructions d'édifices publics, d'écoles, d'églises, de ponts étaient paralysées, à cause des restrictions imposées par le pouvoir central. On peut dire que, de 1939 à 1945, la Constitution canadienne n'existait plus pour les Provinces.

Aussitôt la guerre finie, Maurice Duplessis, fraîchement élu au pouvoir dans Québec, réclama la restitution complète des pouvoirs provinciaux décrétés par la Constitution de 1867. Longtemps, il cria dans le désert, étant seul contre le pouvoir central et toutes les autres Provinces. Puis, à force de courage et de lutte obstinée, il vit toutes les Provinces de langue anglaise, les unes après les autres, et le pouvoir central d'Ottawa, se plier devant la logique implacable de son génie constitutionnaliste, de juriste et d'homme politique. Ce qu'on a appelé dernièrement la *"révolution tranquille"* au Québec n'est, en somme, qu'une continuation (souvent aberrante) de la lutte amorcée par Maurice Duplessis, pour le respect de la Constitution canadienne et des droits des provinces.

Ce qui, aujourd'hui, menace le plus gravement et le plus immédiatement l'unité de notre beau pays, c'est *l'intervention du fédéral dans les affaires provinciales,* la violation de l'article 92 de la Constitution canadienne. Ottawa, d'après la Constitution, *n'a pas le droit* de nous arracher des taxes et impôts pour des fins de voirie, pour aider nos universités et autres institutions d'enseignement, pour subventionner nos hôpitaux et la santé publique, l'éducation et les beaux-arts, l'assistance sociale, etc., etc., qui ressortissent de l'article 92 de la Constitution (ou pouvoirs provinciaux). Aussi longtemps qu'Ottawa s'occupera de ces choses, tout ira mal dans notre pays, ce sera la désunion, la zizanie, la division, la confusion. Tout l'argent qu'Ottawa extorque des citoyens pour ces "fins provinciales", ce sont les provinces qui devraient le percevoir. D'ailleurs, les provinces ne nous

taxent pas pour les postes, les communications, la navigation, la diplomatie, la défense nationale ou autres fins fédérales.

Même si le Pouvoir central d'Ottawa cessait subitement de s'occuper d'affaires réservées en toute exclusivité aux provinces existantes, il n'en continuerait pas moins de violer la Constitution du pays par sa main-mise sur *les Territoires du Nord-Ouest canadien.* En effet, le Gouvernement fédéral fait, dans ces territoires, de la politique exclusivement provinciale, en s'y occupant de développement des ressources naturelles, d'éducation, de santé, de voirie, etc., à même les taxes et impôts perçus des dix provinces canadiennes. La lettre et l'esprit de la Constitution ont toujours interdit au Pouvoir central de s'occuper de ces choses.

Pour que cette violation grave de la Constitution par le Pouvoir central prenne fin une fois pour toutes, il faut que les Territoires du Nord-Ouest canadien disparaissent. Comment? Par leur distribution entre les provinces qui y exerceront les "pouvoirs exclusifs" que la Constitution de 1867 leur confère. C'est pourquoi le Parti de l'Unité Nationale du Canada veut et s'engage à:

1. Enlever à Ottawa les Territoires du Nord-Ouest canadien, où Ottawa exerce des pouvoirs exclusivement provinciaux, à même les taxes et impôts perçus dans les dix provinces;
2. Distribuer ces territoires entre les provinces existantes, par la prolongation des lignes frontalières de ces provinces jusqu'au pôle Nord;

3. Transférer le Territoire du Yukon à la province de Colombie-Canadienne.

Ottawa ne doit faire, uniquement et excusivement, que de la politique et de l'administration fédérales, suivant la lettre et l'esprit de la Constitution, et se retirer complètement de tout ce qui ressortit aux "pouvoirs exclusifs" provinciaux.

Le Parti de l'Unité Nationale du Canada veut un Canada fort et puissant dans le domaine de ses activités fédérales; il veut des Provinces fortes et puissantes dans le domaine de leurs activités provinciales. Le respect intégral des pouvoirs de l'une et de l'autre juridictions est essentiel, indispensable à l'Unité nationale du Canada, à la prospérité des Provinces, à un Etat fédéral puissant et respecté.

Le Parti de l'Unité Nationale du Canada proclame que *le Labrador* est partie intégrante de la Province de Québec, qui y a un droit historique, moral et géographique.

C'est par une fiction légale que le Labrador est devenu "partie de l'Ile de Terre-Neuve", et cela par un jugement "politique" du Conseil Privé de Londres, pour des considérations de défense impériale et d'accommodement pour la Royal Navy (considérations et accommodement devenus historiquement périmés et inutiles).

Le Parti de l'Unité Nationale du Canada considère que les quatre *Provinces Maritimes de l'Atlantique,* à cause de leur étendue territoriale et de la densité de leur population, ne devraient former qu'une seule province; que le reste du Canada doit

faire un grand effort soutenu, avec tous les sacrifices nécessaires, pour élever l'économie et la prospérité de ces provinces au niveau atteint par les provinces les plus riches du pays, exactement comme ces vieilles provinces de l'Est ont fait des sacrifices pendant un demi-siècle pour créer, organiser et rendre prospères les nouvelles provinces de l'Ouest.

La Constitution du Canada est une loi anglaise "appliquée au Canada". Elle n'est jamais née en ce pays, n'a jamais été promulguée en ce pays, n'a jamais résidé en ce pays. Son original est toujours au Parlement de Westminster, à Londres. Aussi est-il aberrant de parler de la "rapatrier", puisqu'elle n'a jamais été indigène et n'a jamais été *expatriée.*

Ce qu'il convient de faire, d'après le Parti de l'Unité Nationale du Canada, c'est que, lorsque les Canadiens des dix provinces auront convenu ensemble d'*une nouvelle Constitution,* elle soit soumise à un referendum général du peuple canadien et, après acceptation, elle devienne la Loi Canadienne suprême, au moment où le Parlement de Londres abrogera l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Toute autre solution ne peut qu'être une cause de plus grande division et désunion.

La Constitution (anglaise) actuelle de notre pays est essentiellement chrétienne, le Souverain se proclamant "Défenseur de la Foi" (chrétienne), l'atricle 93 concernant l'éducation en ce pays proclamant les droits publics des chrétiens (protestants et catholiques). De nombreux mais minoritaires intérêts non-chrétiens ou antichrétiens, depuis quelques

années, travaillent à en faire une Constitution neutre ou non-chrétienne. Le Parti de l'Unité Nationale du Canada, suivant le voeu de notre peuple en immense majorité chrétien, veut une constitution "indigène et locale" qui réaffirmera et reconsolidera le caractère chrétien de notre nation anglo-française. Sur ce point, le P.U.N. n'admettra aucun compromis, aucune concession, aucune abdication, laissant aux non-chrétiens tous les droits *privés* imaginables, mais aucun droit *public* officiel. Créer de nouvelles minorités officielles serait créer de nouvelles causes de conflits.

Suivant la lettre et l'esprit de la Constitution qui nous a régis jusqu'à ce jour, *le Droit civil* dans Québec (article 92) ressortit *EXCLUSIVEMENT* au Pouvoir Provincial. Conséquemment, le P.U.N. exigera que tout ce qui concerne le *Droit civil* québécois ne connaisse, comme tribunal de plus haute instance, que la Cour d'Appel de la Province de Québec, et que la Cour Suprême du Canada en soit départie.

Pour que la Cour Suprême du Canada, qui doit juger en dernière instance des litiges entre provinces, entre les pouvoirs fédéral et provinciaux, soit vraiment représentative de la Confédération canadienne, le P.U.N. exigera que, au moins, la moitié des juges de la Cour Suprême du Canada soient désignés par les provinces faisant partie de la Confédération canadienne; et que, en l'occurrence de pareils litiges, la moitié des juges soient de désignation provinciale, l'autre moitié de désignation fédérale, avec un juge-président à voix déterminante

en cas d'égalité des voix, ce dernier juge devant être désigné par tous les autres juges.

Comme la Constitution du Canada stipule que *l'administration* de la Justice est du ressort provincial exclusif, que l'exécution d'un meurtrier condamné à mort est un acte *d'administration*, le P.U.N. exigera que la confirmation ou la commutation d'une sentence de mort soient référées à Sa Majesté-en-Conseil de chaque province où le crime a été commis, où le procès a eu lieu et où le Conseil de Sa Majesté peut le mieux juger de la confirmation ou de la commutation, pour que meilleure justice soit rendue.

Toute nomination de juge devra être préalablement confirmée par le Conseil du Barreau, pour une meilleure garantie de compétence et d'impartialité.

FINANCE ET ÉCONOMIE

Plusieurs aspects de la finance et de l'économie trouveront leur solution dans l'établissement du Corporatisme. Il en sera question plus loin.

La Banque du Canada sera responsable à la nation, c'est-à-dire au Parlement, de qui elle a reçu son existence. Il en sera de même pour toutes les Sociétés de la Couronne.

Le Canada étant un grand producteur d'or, la production de l'or sera stimulée. L'or canadien devra, le plus possible, rester au Canada, être acheté par les Provinces productrices et par le Gouvernement central, pour qu'ils puissent en émettre du crédit suivant les normes acceptées par les lois

nationale et internationale. Si l'or est si profitable aux grandes banques internationales, il devrait l'être encore plus pour les gouvernements des provinces et pays producteurs.

Le Canada fera et encouragera le commerce international par troc, qui n'exige pas le commerce des devises monétaires avant le commerce des marchandises. Dans les pays concernés, le troc réduira le coût des marchandises et stimulera la production. Dans les pays sous-développés, le troc permettra de mieux écouler leur production, d'augmenter les salaires et le niveau de vie de leurs citoyens, de se procurer ce dont ils ont besoin, et cela sans qu'ils soient obligés de payer un droit usurier de péage à la haute finance internationale, qui se tient aux barrières du commerce mondial.

Sous le régime du Parti de l'Unité Nationale, le Canada fera une revision complète et une simplification radicale de la taxation, qui tendront à multiplier et répandre la propriété privée en allégeant le fardeau des peu-possédants et sans décourager l'initiative des possédants. Ce n'est que dans la recherche de la simplicité et de la justice que ces solutions ont été trouvées, par un Conseil de 25 membres éminents du P.U.N., représentant toutes les classes de la société canadienne. Dans le passé, tant de suggestions majeures du P.U.N. ont été "volées" par les vieux partis, qu'il a été décidé de ne révéler les réformes fiscales du P.U.N. que lorsque le Parti décidera de se lancer dans la mêlée pour la prise du pouvoir.

LE CORPORATISME

Le vingtième siècle est le siècle de la "question sociale", de "la justice sociale".

Cette question ne peut plus attendre. Il faut la régler.

On nomme ce règlement "socialisme". Mais il y a deux sortes de socialisme: celui d'esprit national et celui d'esprit international; celui d'esprit chrétien et celui d'esprit antichrétien; celui d'esprit gentil et celui d'esprit juif. C'est à ne pas comprendre ni faire la différence, que tant de nationaux, de chrétiens et de gentils sont tombés dans le piège de la propagande socialiste antinationale, antichrétienne et antigentiliste.

La preuve a été faite que l'Internationale Socialiste fondée par l'athée juif Karl Marx n'est qu'un instrument mondial, ayant pour but de promouvoir le messianisme matérialiste juif. Tous les partis socialistes appartiennent à cette Internationale, même le nôtre au Canada, qui s'est appelé C.C.F. puis N.P.D., et qui envoie ses délégués chaque année au congrès mondial du Socialisme International, marxiste et antichrétien.

Néanmoins, puisqu'il faut que la question sociale soit réglée, il s'est levé partout des mouvements opposés à l'International-socialisme, entre autres les mouvements nationaux socialistes. La propagande mondiale judéo-socialiste les a appelés "nazis", abrégé du mot "nazional" en langue allemande. On a tout fait pour que ce mot "nazi" ou "national"

devienne un terme de mépris, d'odieux, d'horreur, car ce qui fait le plus peur à l'Internationale, c'est le national; ce qui compromet le plus le succès espéré par les "internazis", ce sont les "nazis". Qui n'est pas "nazi"(onal) est nécessairement "internazi"(onal). Et l'on a vu, à la dernière Guerre Mondiale, que les plus furieux ennemis en Europe étaient les "nazis" et les "internazis", se disputant le contrôle de la civilisation occidentale, ou sa destruction. Et comme les Juifs, dispersés partout à travers le monde, sont internationalistes (n'étant nationalistes que dans l'Etat d'Israël) et qu'ils contrôlent la propagande mondiale (cinéma, radio, agences de presse, télévision, maisons d'édition), il est normal et naturel qu'ils submergent l'humanité par des vagues de discrédit contre le "nazi"(onal). Bien des simplistes s'y font prendre, mais pas ceux qui ont des convictions fermes, l'amour intense de leur pays, une foi vivante en la Culture chrétienne et la Civilisation occidentale.

Dans cette poussée générale pour le règlement de la question sociale, on utilise généralement les termes de *socialisation, nationalisation* et *étatisation* sans faire de différence entre la signification précise de chacun.

Etatisation veut dire: propriété de l'Etat, contrôle par l'Etat. Il est des choses que seul l'Etat doit contrôler, comme les forces armées, les rapports des services d'intelligence, les dossiers secrets, les armes, les services diplomatiques, etc... Ainsi, seul l'Etat doit savoir où sont les bombes, les obus, les canons, les "bazoukas", les torpilles, etc. Le citoyen, qui

paie pour tout cela, n'a aucun droit de savoir où ils se trouvent, quel est leur nombre, leur puissance. Autrement, ce serait la révélation de tous les secrets de l'Etat chargé de défendre la nation, au profit d'un ennemi possible ou éventuel. Il en est de même, sur les plans provincial et municipal, pour tout ce qui concerne la sécurité de ces corps publics et de leurs administrés.

Nationalisation veut dire: contrôle de certains domaines par l'Etat, non pour le bénéfice de l'Etat, mais pour le bénéfice de la nation. Ainsi sont les parcs publics, les musées, les canaux et écluses, les postes, etc. Le même contrôle, pour le bénéfice immédiat des contribuables, se transpose aussi dans les domaines provincial et municipal.

Socialisation veut dire: contrôle ou propriété de certains domaines par la *société* immédiatement concernée. Il est à noter que les socialistes internationaux (dont ceux du Canada)ne socialisent pas, ils étatisent ou prêchent l'étatisation comme dans tous les pays communistes; ils veulent que l'Etat soit maître de tout, soit le producteur, l'employeur, le marchand ou le distributeur. Pour *le Corporatisme*, s'il doit y avoir disparition de l'entreprise privée, ce n'est pas l'Etat qui doit s'y substituer, mais "la corporation sociale". Ainsi, en supposant que le chemin de fer du Pacifique Canadien doive cesser d'être une entreprise privée, le socialisme voudrait l'étatiser, en faire une propriété de l'Etat; le corporatisme voudrait le socialiser, en faire la propriété d'une corporation sociale, c'est-à-dire une corporation formée de tous ceux qui travaillent à, dans et pour ce

chemin de fer, à quelque niveau que ce soit. . . .
Le socialisme ne socialise pas, il étatise.

Tout pouvoir nouveau que l'Etat acquiert, signifie une faiblesse nouvelle pour le peuple. Tout droit nouveau que l'Etat s'arroge, signifie une perte de liberté pour le peuple. Aucun Etat n'a jamais fondé de peuple, ce sont les peuples qui ont fondé des Etats. Les Etats ont été fondés pour servir les peuples, les protéger, les aider, défendre leurs droits, promouvoir leurs intérêts; c'est uniquement pour cela que les peuples leur ont conféré leur autorité.

Tout homme a des intérêts familiaux, sociaux, professionnels, financiers, économiques et politiques. Pourtant, bien qu'il soit le même homme, tous ses intérêts sont divisés en diverses sociétés ou associations qui, chacune, prétend servir le mieux ses intérêts diversifiés. Souvent ces sociétés ou associations, s'occupant d'un intérêt particulier de l'homme, sont hostiles ou contraires à ses autres intérêts.

Seul *le Corporatisme*, sommet de la pensée chrétienne-occidentale pour le règlement de la question sociale, peut offrir un seul et même organisme à tout travailleur et à tout employeur pour leurs intérêts diversifiés.

Présentement, sous le "système des partis" qui n'est nullement la démocratie, un élu va siéger aux législatures provinciale ou fédérale, non pas comme membre de sa profession ou de son métier, mais comme membre d'un parti politique, pour légiférer suivant l'idéologie de ce parti. Ainsi un charpentier, un cultivateur, un enseignant, un homme d'affaires,

un collet blanc, un industriel, un commerçant, ne vont pas dans nos parlements pour s'occuper des intérêts de leurs occupations respectives, mais uniquement pour s'occuper des intérêts du parti, et ils sont liés par la discipline du parti; s'ils résistent à cette discipline, ils en sont punis par la privation de patronage politique dans leurs comtés, ils deviennent impopulaires, ils doivent s'effacer.

Pourtant, les intérêts professionnels d'un homme n'ont rien de commun avec la politique. L'agriculture, par exemple, ne peut être ni libérale, ni conservatrice, ni communiste, ni fasciste, ni socialiste, ni créditiste. L'agriculture ne peut être qu'agricole. Il en est de même pour tous les autres champs d'activités: industrie, commerce, artisanat, pêcheries, transport, communications, professions libérales, professions scientifiques, etc. Si, dans ces occupations, la politique doit entrer en ligne de compte, ce sont les membres de ces occupations qui doivent décider. Si la finance, l'économie, la sociologie doivent entrer en ligne de compte, ce sont encore les membres de ces occupations qui doivent décider. Autrement, il n'y aurait pas de réelle démocratie. Seul le Corporatisme peut apporter la vraie démocratie, qui n'a jamais existé jusqu'à ce jour.

Le Corporatisme exige que tous les participants d'une même occupation fassent partie de la corporation de leur profession. Cela signifie le syndicalisme ou unionisme universel, exactement comme il existe pour les professions libérales (médecine, droit, génie, notariat, etc.). Ces dernières professions sont maîtresses de leur propre sort, définissent les conditions d'étude et de pratique, ont des "tribunaux"

spécialisés pour juger leurs membres mis en accusation, avec pouvoirs de réprimande, de suspension et d'expulsion. Pourquoi les autres classes sociales n'auraient-elles pas les mêmes privilèges?

Le Corporatisme exige que chaque occupation, ou classe sociale, ait ses représentants politiques dans les Législatures ou au Parlement, qu'elles choisissent ces représentants dans leur propre sein, et qu'à leur tour ces représentants désignent celui de leurs représentants qui sera considéré le plus éminent, le plus apte, le plus digne pour représenter sa classe, comme ministre du Gouvernement.

En système des partis ou coteries politiques, il faut attendre 4 ou 5 ans pour se débarrasser d'un député que son électorat juge indigne. En système corporatiste, le député devant être en communication constante avec la corporation qui l'a élu, pourra être démis de ses fonctions publiques par sa propre corporation qui en suggérera un autre à l'approbation publique.

De même qu'il n'en coûte rien au Bâtonnier du Barreau, choisi librement par ses pairs comme le plus éminent de sa profession, et de même au président du Collège des Médecins et Chirurgiens, au président du Collège de chirurgie dentaire, au président de la Chambre des notaires, etc., de même il n'en coûtera pas plus aux autres classes sociales pour se choisir des chefs ou représentants. Il n'y aura plus besoin, comme dans le système des partis ou coteries politiques, de caisse électorale, de ristournes sur les contrats, sur les achats gouvernementaux, et encore moins sur les emplois ou promotions.

Plusieurs chefs de partis "démocratiques" ont admis, privément, que *le Corporatisme est le système idéal*, mais qu'ils ne pouvaient le soutenir parce que le Corporatisme signifiait la disparition de leur parti. Notre chef national, M. Adrien Arcand, dès le premer jour de son élection en 1938, a averti ses partisans que même le Parti de l'Unité Nationale du Canada disparaîtrait le jour où le Corporatisme serait bien installé solidement en notre pays.

Le Corporatisme élimine définitivement la nécessité des caisses électorales, donc de la corruption électorale et d'un coût exagéré des travaux publics.

La "démocratie populaire" des pays communistes exige le parti unique, financé par les fonds d'Etat; la "démocratie capitaliste" exige la multiplicité des partis, financés par des intérêts particuliers; le Corporatisme exige la disparition de tous les partis imaginables et leur remplacement par les classes sociales.

Les Corporations, formées d'employeurs et d'employés, siégeant constamment pour régler leurs difficultés, devront s'occuper des prix de revient, des prix de vente, des nécessités d'importation et d'exportation; ils devront travailler à régler le chômage possible, intégrer les jeunes diplômés ou qualifiés qui chaque année envahissent le marché du travail, prévoir et trouver des solutions aux effets de l'automation, etc.

Si on laisse au Gouvernement le soin de régler des problèmes qui ne sont pas de son ressort, ces problèmes ne seront jamais réglés. Tous les problèmes professionnels ou sociaux qui surgissent, c'est

aux professions et à la société qu'il appartient de les régler; et ils en sont plus capables que le Gouvernement. Tout laisser au soin du Gouvernement, c'est faire de l'étatisme, qui conduit au communisme!

Les Corporations, étant nationales par leur nature, ne seront pas soumises, dans leur propre sein, aux influences directes provenant de l'étranger ou de l'internationalisme.

Au sein d'une corporation, une compagnie, même si elle possède des centaines de magasins ou d'usines, n'aura droit qu'à une voix délibérante, car une compagnie n'est qu'un seul corps social égal à un simple individu. C'est ainsi que les prédicants de la "démocratie" nous enseignent "l'égalité" des peuples aux Nations-Unies: dans cette organisation certains pays n'ayant que la population de Trois-Rivières ou de Verdun, ont une voix égale à celle des Etats-Unis qui les protègent, de l'Angleterre qui les entretient, ou de la France qui les empêche de tomber dans le chaos le plus complet.

Les Corporations auront le droit d'avoir leurs propres banques, où leurs membres apporteront leur argent, lesquelles banques prêteront d'abord aux membres des corporations, individus ou compagnies, à des taux fixés par les membres des corporations, propriétaires de ces banques. De même, les corporations auront le droit d'avoir leurs compagnies d'assurances pour tous risques imaginables, à des taux fixés par les membres des Corporations.

Les Corporations, surtout celle de l'agriculture, afin de mieux profiter de leur production première,

recevront une aide initiale de l'Etat, afin d'établir des usines de transformation de cette production (lait en poudre, oeufs en poudre, lait pasteurisé pour consommation immédiate, fromage, grains de provende, viandes et sous-produits des viandes, entrepôts frigorifiques, conserveries, etc.), où les commerçants iront s'approvisionner pour distribution locale et exportation.

Comme employeurs et employés, Capital et Travail, siégeront ensemble à l'année longue, dans leurs Corporations respectives pour régler leurs problèmes, les grèves ne seront plus permises, car les grèves seront devenues inutiles.

La vraie richesse d'un pays, ce n'est pas le total d'or, d'argent, de billets de banque qui s'y trouvent, c'est sa production. Tout arrêt de la production est une perte pour les employeurs, pour les employés et surtout pour la nation. Ce qui fait la vraie richesse d'un peuple, c'est ce qu'il produit, ce qu'il a à vendre à ses ressortissants et aux étrangers. Que la production de marchandises ou de services baisse, tout le peuple s'en ressent. Le bien du peuple doit passer avant toute autre considération de factions ou d'intérêts particuliers.

Sous le régime corporatiste, les salaires seront "coulissants". Le salaire de chaque emploi sera fixé une fois pour toutes, suivant la valeur de son rendement, par employeurs et employés, et sera ajusté à l'indice du coût de la vie. Si le coût de la vie, après fixation des salaires, monte de 5% ou 10%, le travailleur recevra automatiquement une augmentation correspondante de ses gages, sans qu'il

ait besoin de la demander, afin que pour son travail, il reçoive constamment le même équivalent de pouvoir d'achat. Si le coût de la vie diminue, le salaire sera diminué en proportion.

L'argent déposé dans un coffre ou une voûte ne produit rien par lui-même. Ce qui peut le faire augmenter de valeur, c'est le travail appliqué à cet argent. Celui qui place une somme d'argent dans une entreprise, a droit à cette somme ainsi qu'aux profits de cette entreprise. Celui qui place une somme de travail dans la même entreprise, a le droit de retirer le prix de son travail et aussi une part des profits de cette entreprise. Le capital seul ne peut rien faire; le travail sans capital ne peut rien faire. Les deux sont indispensables l'un à l'autre, les deux sont des associés inséparables. Aussi, le Corporatisme tendra toujours de plus en plus au partage des profits entre le capital et le travail. Il s'ensuivra que plus le travail recevra sa part des profits, plus il voudra travailler et s'intéresser, comme associé, au capital. Le Parti de l'Unité Nationale verra à ce que dans toutes les entreprises comportant un certain nombre d'employés, ceux-ci reçoivent leur juste part des profits réalisés par la coopération du travail avec le capital. Autrement, ce serait l'étatisme intégral qui s'installerait, avec la disparition du capital et l'esclavage du travail, sous le despotisme de l'Etat.

Pour ce qui concerne le règlement de la Question Sociale et de la Justice Sociale, le Corporatisme forme la base, le pivot central du programme du Parti de l'Unité Nationale du Canada. Tout tend

au Corporatisme, en notre époque, sous quelque régime que ce soit, démocratique, communiste, fasciste ou autre. Le Corporatisme est inévitable. Tous en verront la nécessité, lorsque les vieux systèmes et les régimes politiques auront bientôt croûlé. Le Corporatisme sera le système politico-social du XXe siècle.

Le Corporatisme ne peut être uniquement 'corporatisme d'Etat", ou "corporatisme professionnel", ou "corporatisme économique", ou "corporatisme social"; il doit englober tous les intérêts de ses participants. C'est pourquoi il est si important d'étudier tous les aspects du Corporatisme. C'est aussi pourquoi le Corporatisme élimine l'inimitié entre Peuple et Etat, créée par le régime des factions ou idéologies partisanes; il fait de l'Etat le couronnement du peuple; il abolit la lutte ou guerre des classes; il introduit la coopération et l'égalité des classes, avec, comme conséquences, la paix, la justice et la prospérité sociales. Ce ne sera jamais un système parfait, puisque, en notre monde, il n'y a pas d'hommes parfaits, et que les systèmes sont animés par des hommes. Mais ce sera le meilleur possible, après tant d'expériences par lesquelles l'humanité a passé; et il y aura toujours des perfectionnements à y apporter.

En somme, *le Corporatisme est un régime d'aristocratie*. Qu'est-ce qu'un aristocrate? C'est celui qui excelle dans son occupation particulière. Autrefois, les aristocrates étaient des gens qui s'étaient illustrés sur les champs de bataille au service de leur patrie, ou qui avaient hérité de cette illustration

léguée par leurs parents. Aujourd'hui, ce sont les puissances d'argent qui ont remplacé la vieille féodalité disparue, l'aristocratie du sang. Demain, sous le Corporatisme, ce sera l'aristocratie des valeurs et des compétences qui mènera. Un charpentier que ses confrères estiment ou honorent pour son excellence, sa compétence, la maîtrise de son métier, son honorabilité, son intégrité, son jugement sain, est un grand aristocrate des temps modernes; il mérite de conduire ceux qui l'honorent, en profession, en politique et partout ailleurs. Il en est de même pour toutes les autres occupations, qu'elles soient celles de plombier, électricien, commerçant, maçon, chirurgien, journaliste, comptable, industriel, agriculteur, directeur de compagnie, fonctionnaire, ou toute autre. Dans tous les domaines de l'activité humaine, c'est la compétence de l'homme intègre qui dorénavant devra conduire. Et il n'y a que le Corporatisme qui peut apporter cette solution, ce nouveau régime.

Pour résumer, disons ce que le Corporatisme apportera comme contribution au règlement de la Justice sociale, pour la paix sociale, l'avancement et le progrès des peuples:

1.—Chaque classe ou occupation sociale deviendra un "corps intermédiaire" capable de se policer et de se discipliner, sans avoir à recourir aux politiciens partisans pour se faire discipliner.

2.—Chaque classe ou occupation sociale deviendra son propre parti politique, représenté dans nos parlements.

3.—Chaque classe ou occupation sociale sera maîtresse de son sort économique et financier.

4.—Chaque classe ou occupation sociale deviendra *"le gouvernement"* par ses représentants et par les ministres que ces représentants désigneront pour siéger au sommet de la nation, dans leurs attributions respectives.

5.—Chaque classe ou occupation sociale aura conscience de son importance et de sa contribution comme "partie de la totalité de la nation", chaque partie ne se considérant pas au-dessus du tout, mais coopérant de son mieux au succès et au progrès du tout.

6.—Chaque classe ou occupation sociale travaillera d'abord au plus grand bien commun, ensuite à l'intérêt particulier de ses membres; puis elle s'emploiera à l'expansion des profits possibles à tous ceux qui coopèrent, par le capital ou le travail, à une même activité; enfin elle aidera à l'expansion de la propriété privée, résultant du travail en commun de toutes les forces nécessaires à une même entreprise (sans propriété privée, l'homme devient un esclave, une victime).

7.—Chaque classe ou occupation sociale retrouvera sa dignité, l'importance de sa valeur dans la vie de la nation, son droit de parler au reste de la nation, sa représentation légitime dans les conseils de la nation.

Lorsqu'il y aura conflit entre intérêts de diverses corporations (par exemple: agriculture et commerce, importations et industrie locale, pêcheries et mise en marché, etc.), les corporations concernées devront régler leurs litiges sous l'autorité du Ministère des Corporations qui, en cas d'impossibilité de règlement, devra prendre des décisions dans le meilleur intérêt de la nation.

Mais la question de Justice sociale n'est pas la seule à considérer. Il y a aussi la question de "politique pure" concernant les rapports du pays avec les étrangers, la question de guerre et de paix, la question de diplomatie journalière, constante. Au sein du Cabinet de la Nation, il devra donc y avoir un groupe de membres ayant des qualifications particulières pour s'occuper de cette question primordiale, ce que l'on a accoutumé d'appeler un "*inner cabinet*" (cabinet supérieur). Les membres qui en feront partie devront avoir le "coup d'oeil mondial" en rapport avec le pays, plutôt que le "coup d'oeil local" en rapport avec les problèmes régionaux.

Que l'on abolisse ou non le Sénat, il faudra toujours un Conseil Supérieur ou Grand Conseil de la Nation, de quelque nom qu'on l'appelle. Ce Conseil devra comprendre dans son sein les hommes les plus éminents et les plus intègres, choisis dans tous les paliers de la nation (capital, travail, commerce, industrie, agriculture, artisanat, beaux-arts, religion, arts libéraux, etc.). Comme il n'y aura plus de partis politiques sous le Corporatisme, mais uniquement des classes sociales représentées au Parlement de la Nation, ce sera ce Conseil qui désignera ou démettra

le Chef du gouvernement, suivant ses mérites ou ses démérites, ainsi que les membres du Cabinet Supérieur chargés de voir aux intérêts de toute la nation, laissant aux Corporations le soin de choisir leurs représentants chargés des intérêts de leurs classes respectives.

★ ★ ★

Le Parti de l'Unité Nationale du Canada a beaucoup d'autres réformes à apporter, réformes qu'il n'est pas opportun de divulguer en ce moment puisque les vieux partis dits "démocratiques" ne se sont pas gênés, dans le passé, pour adopter nombre de réformes que le P.U.N. avait suggérées. Ces réformes, surtout celle qui concerne *la taxation* en général, seront annoncées en temps et lieu.

BIBLIOGRAPHIE

Pour obtenir les publications suivantes, adressez-vous à CASE POSTALE 120, STATION R, MONTREAL (10), PROV. QUE., CANADA :

—Le périodique SERVIAM (édition française) organe du PARTI DE L'UNITE NATIONALE DU CANADA.

—Les Causeries, conférences et allocutions imprimées, ou sur bandes magnétiques, de notre Chef national, M. ADRIEN ARCAND.

—Les Règlements du PARTI DE L'UNITE NATIONALE DU CANADA.

—Les Livres d'auteurs occidentaux chrétiens, concernant la défense de notre Civilisation occidentale et chrétienne.

—Les adresses de Journaux et d'Editeurs étrangers faisant la même bataille que nous, pour ce qui nous est cher et sacré, en cette époque de péril suprême.

CONTRIBUTIONS

Notre Parti, bien que pauvre et vivant seulement des sacrifices et des offrandes bénévoles, se refuse à solliciter ou mendier auprès de ceux qui ont conscience du danger qui menace notre Culture chrétienne et notre Civilisation occidentale. . . S'ils ne sont pas capables de faire d'eux-mêmes le geste qui convient (contribuer à leur propre survie, pendant qu'il en est encore temps), ils ne méritent pas plus que les autres d'échapper aux périls qui nous entourent de toutes parts. . .

C'est pourquoi notre mouvement, bâti sur le travail et le sacrifice, acceptera avec gratitude toute aide, financière ou autre, qui lui sera adressée par ceux qui savent apprécier la gravité de la situation présente.

Les officiers et les membres du PARTI DE L'UNITE NATIONALE DU CANADA ne peuvent faire plus que donner leurs personnes, leurs talents et leur peu de ressources pécuniaires à cette grande cause, comme ils le font depuis un tiers de siècle, sans espoir de retour, uniquement pour la vérité de la Cause, pour la survie de notre Culture-Civilisation chrétienne occidentale.

En conséquence, toute contribution sera reçue avec reconnaissance, comme un stimulant à cet apostolat vital, à l'adresse suivante:

CASE POSTALE 120, STATION R,
MONTREAL (10), PROV. QUE., CANADA.

NOTES

NOTES

NOTES

Table des matières

Pages